



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n° 2009-0274 PALMIR
dossier lié 2008-1280

Maisons-Alfort, le 11 mars 2009

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande de changement de nom
de la préparation phytopharmaceutique
ELECTRA en PALMIR**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 9 mars 2009 d'un dossier, déposé par PHYTEUROP, relatif à une demande de changement de nom de la préparation ELECTRA en PALMIR.

Considérant l'avis favorable de l'Afssa du 7 novembre 2008 sur la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation ELECTRA ;

Considérant que la préparation PALMIR est déclarée identique au produit ELECTRA, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 2080104, est en cours de validité ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour PALMIR est bien identique à celle déclarée pour ELECTRA ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande de changement de nom de la préparation ELECTRA en PALMIR, présentée par PHYTEUROP; la mise sur le marché de PALMIR doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit ELECTRA.

Pascale BRIAND